

Flexibilités Locales

Lancement de l'Appel d'Offres S2 2024

12 novembre 2024

ENEDIS



SOMMAIRE

1

Présentation générale

2

Processus

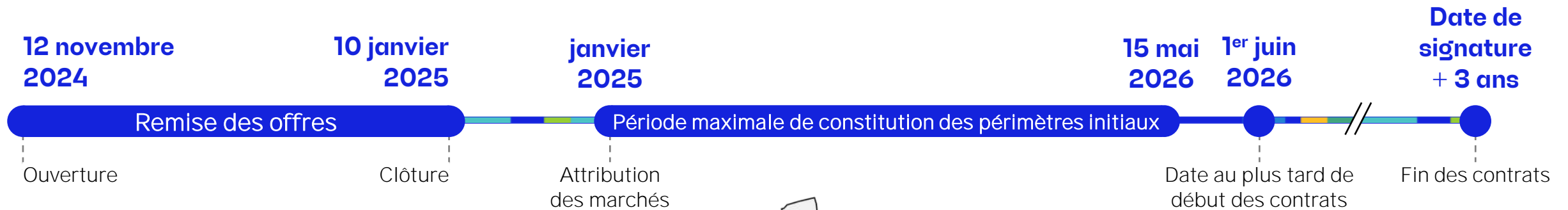
3

Modalités
Contractuelles

Présentation Générale

Appel d'offres Flexibilités Locales S2 2024

Calendrier de Appel d'offres Flex Locales S2 2024 spécifique Reflex



Modalités de l'Appel d'Offres 2024

Modalités similaires aux précédents appels d'offres

Produit standard minimal
500kW pour 30min

NB : si possible offrir une
plus grande puissance et une
plus grande durée

Durée de marché de 3
ans
Contrats sans
réservation de capacité

Dématérialisation des
activations via API ou
mail*

Caractéristiques communes aux 4 lots

Durée de contrat : 3 ans

Marché sans réservation de capacité

- Rémunération part variable en €/MWh
- Sans engagement pour le titulaire : la disponibilité effective sera confirmée au moment de l'activation, possibilité de refuser une demande d'activation sans pénalité. Lorsque les flux SI seront disponibles, la disponibilité du service pourra être mise à jour via un outil dématérialisé.
- Enedis pourra retenir plusieurs lauréats par lot.
- En temps réel, le choix des offres à activer sera fonction des paramètres technico-économiques (puissance, durée, prix).

Éligibilité des sites à consulter sur le site <https://flexibilites-enedis.fr>

Service à la baisse : moins forte injection ou plus fort soutirage

Puissance minimum : 500kW

NB : une puissance supérieure peut être proposée

Durée minimale d'activation : 30 minutes

NB : une durée plus longue peut être proposée

Délai maximal d'accusé de réception des ordres d'activation émis par Enedis : 15 minutes

Délai de mobilisation de l'offre maximal : 10 minutes

Délai de neutralisation entre deux activations : 0 min (Pour un Marché sans réservation de capacité, aucun engagement d'être en capacité de répondre à des sollicitations successives n'est attendu de l'acteur)

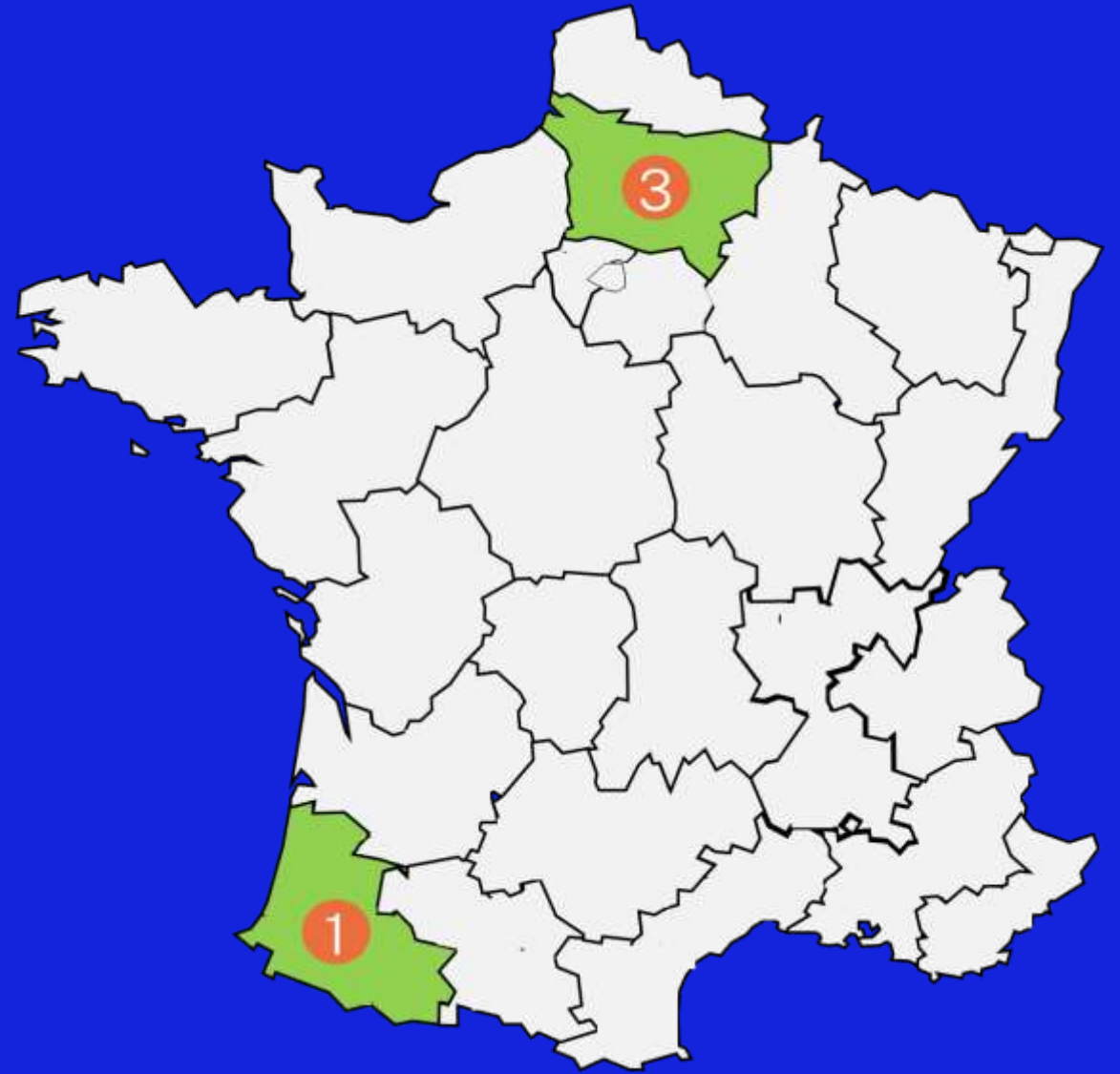
Caractéristiques spécifiques à chaque lot



Direction Régionale Enedis : les contrats seront signés entre les Directions Régionales Enedis et les lauréats de l'appel d'offres

Localisation et éligibilité des sites à consulter sur le site <https://flexibilites-enedis.fr>

Périodes de besoin (mois, jours, heures) durant laquelle le service de flexibilité pourra être activé

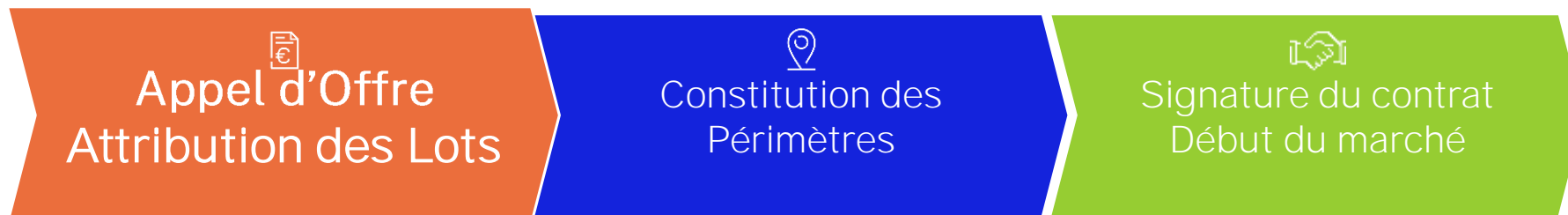


- 4 lots pour des services à la baisse

Processus

Appel d'offres Flexibilités Locales S2 2024

Processus de l'Appel d'Offres 2023

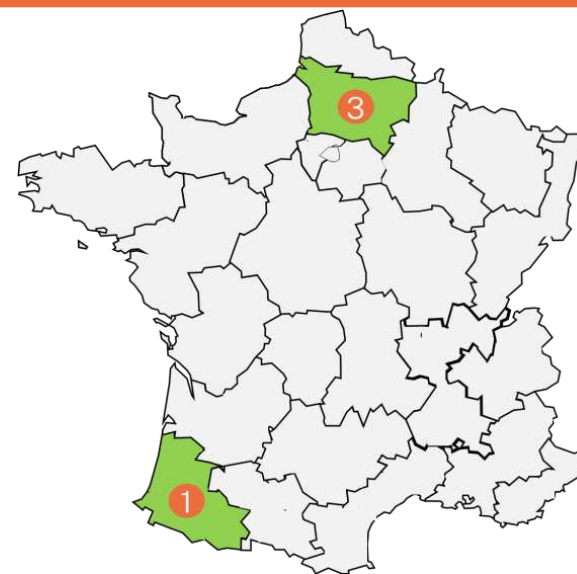


1. Ouverture de l'Appel d'Offres le 12 novembre 2024
2. Offres à envoyer jusqu'au 10 janvier 2025 à 18h00 à : dct-flexibilites-ras@enedis.fr
3. Clôture de l'Appel d'Offres le 10 janvier 2025 à 18h00
4. Attribution des lots en janvier 2025

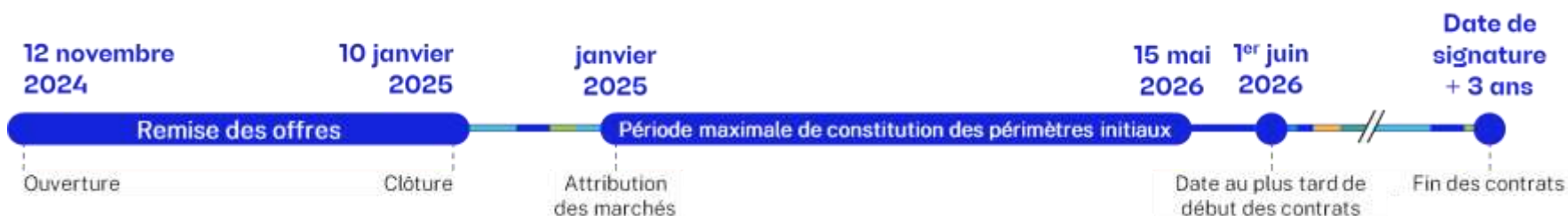
Publication du dossier de consultation (Règlement de consultation, cahier des charges et modèle de marché sans réservation de capacité) sur le site :

<https://www.enedis.fr/co-construction-flexibilite-locale>

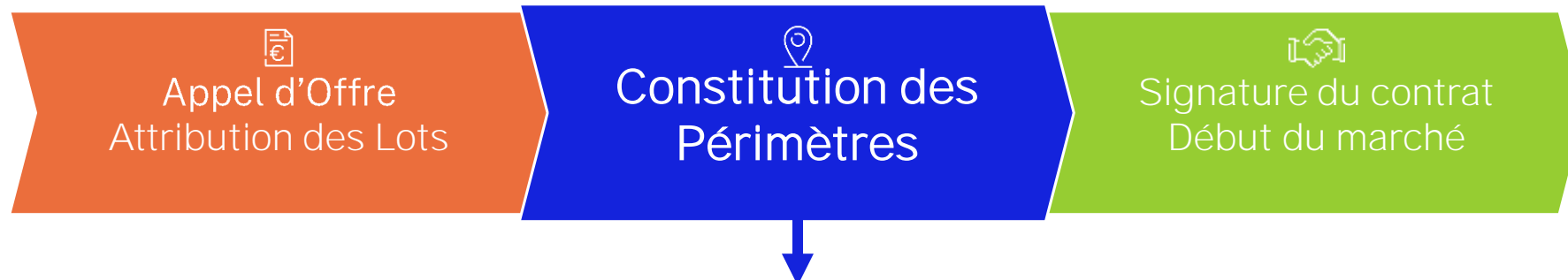
Visualisation des zones d'opportunité et outil de vérification de l'éligibilité des PRM sur le site : www.flexibilites-enedis.fr



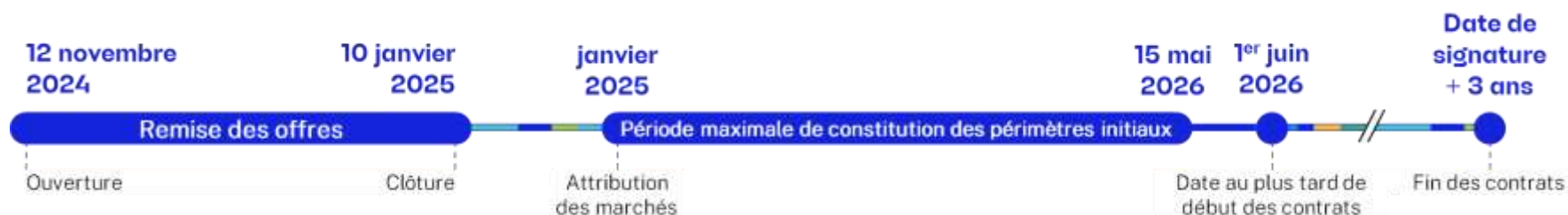
www.flexibilites-enedis.fr



Processus de l'Appel d'Offres 2023



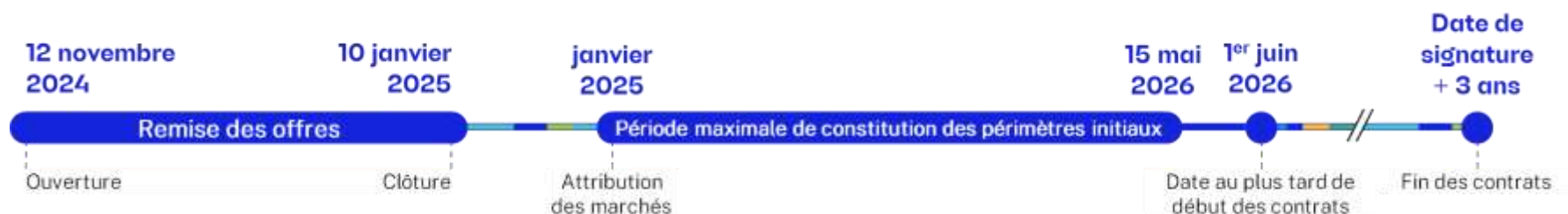
- La signature du marché est conditionnée à la déclaration d'un Périmètre initial de Flexibilité par l'attributaire = ensemble des sites à partir desquels il rend le service. Le service est rendu à la maille du périmètre agrégé
- Les périmètres sont déclarés à pas mensuels, 10 jours ouvrés avant le mois d'entrée en vigueur
- Critère de validité : puissance offerte, éligibilité des sites (à vérifier sur www.flexibilites-enedis.fr)
- La date limite pour déclarer un périmètre initial est le **15 mai 2026** pour un contrat débutant au plus tard le 1^{er} juin 2026.
- Pour chaque Site composant le Périmètre de Flexibilité, l'attributaire s'engage à systématiquement obtenir l'Accord Client des sites constituant son périmètre de flexibilité et à le communiquer à Enedis sur demande
- Participation ouverte aux sites faisant l'objet d'une Offre de Raccordement Alternative. Les sites devront dans ce cas respecter les conditions et modalités de raccordement, d'exploitation et d'accès au réseau.
- La participation aux mécanismes nationaux (Mécanismes d'Ajustement, Services Système fréquence, effacements NEBEF) est possible uniquement avec le même acteur de flexibilité



Processus de l'Appel d'Offres 2023



- Contrat identique pour tous
- Marchés signés entre chaque Direction Régionale Enedis et lauréat de l'appel d'offre
- Marché d'une durée de 3 ans
- Signature au plus tard au 31 mai 2026 pour début de marché au 1^{er} juin 2026 au plus tard.
- Dès le début du marché, des tests et des activations seront possibles



Modalités contractuelles

Appel d'offres Flexibilités Locales S2 2024

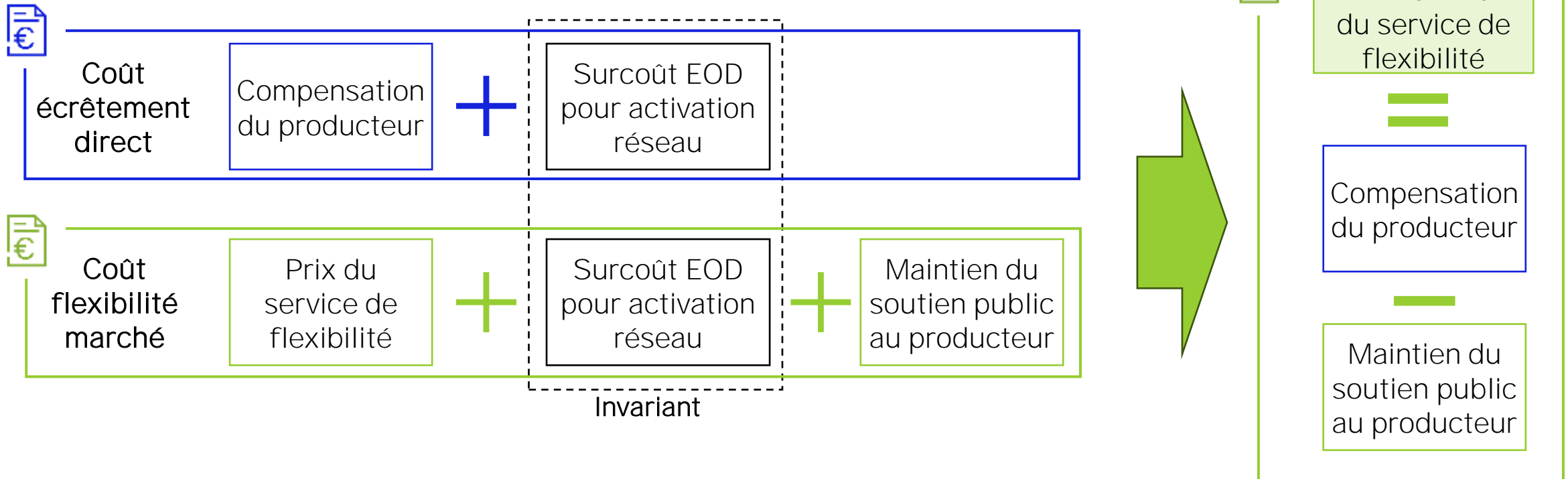
Spécificités pour un service à la baisse

- Convention de signe du prix d'offre à la baisse identique à celle du mécanisme d'ajustement
- Formule de pénalité incitant l'acteur à ne pas de nouveau fournir le service dès lors qu'il aura été défaillant sur un premier pas de temps : Enedis aura en effet dû activer en repli un autre levier (par ex. limitation directe auprès d'un producteur) et supportera le surcoût système lié à la correction de périmètre RE.

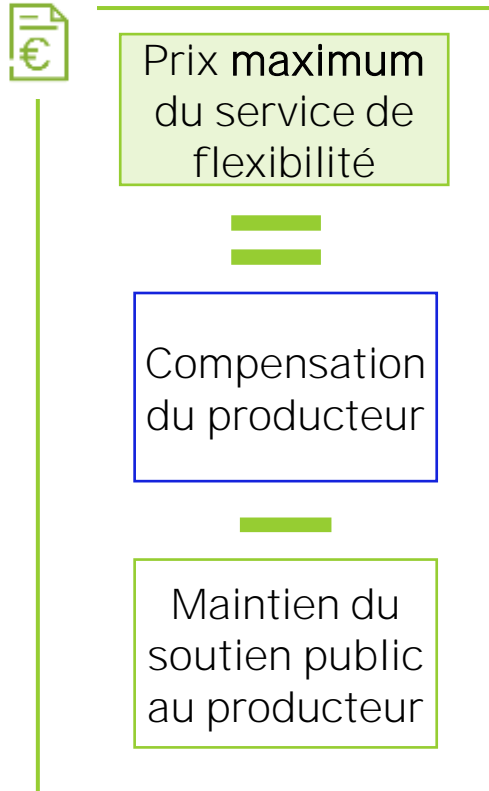
En utilisant des flexibilités marchés, Enedis optimise le bilan technico-économique du projet REFLEX

Pour assurer cette optimisation, Enedis compare les coûts pour la collectivité **d'une activation de flexibilité marché** versus un **écrêtement direct d'un producteur** (solution de repli)

Ceci définit ainsi la Propension A Payer, c'est à dire le prix en-dessous duquel la collectivité a un intérêt technico-économique à utiliser la flexibilité.



En utilisant des flexibilités marchés, Enedis optimise le bilan technico-économique du projet REFLEX



Prix maximum du service de flexibilité = 0 €

Une PAP = 0 € pour des offres à la baisse permet des gains pour les acteurs en lien avec la correction des bilans de RE :

- Pour un producteur, une éventuelle économie de combustible
- Pour un consommateur, une énergie à moindre coût
- Pour un site mixte, une énergie à moindre coût, qu'il pourra par la suite vendre sur le marché de l'énergie.

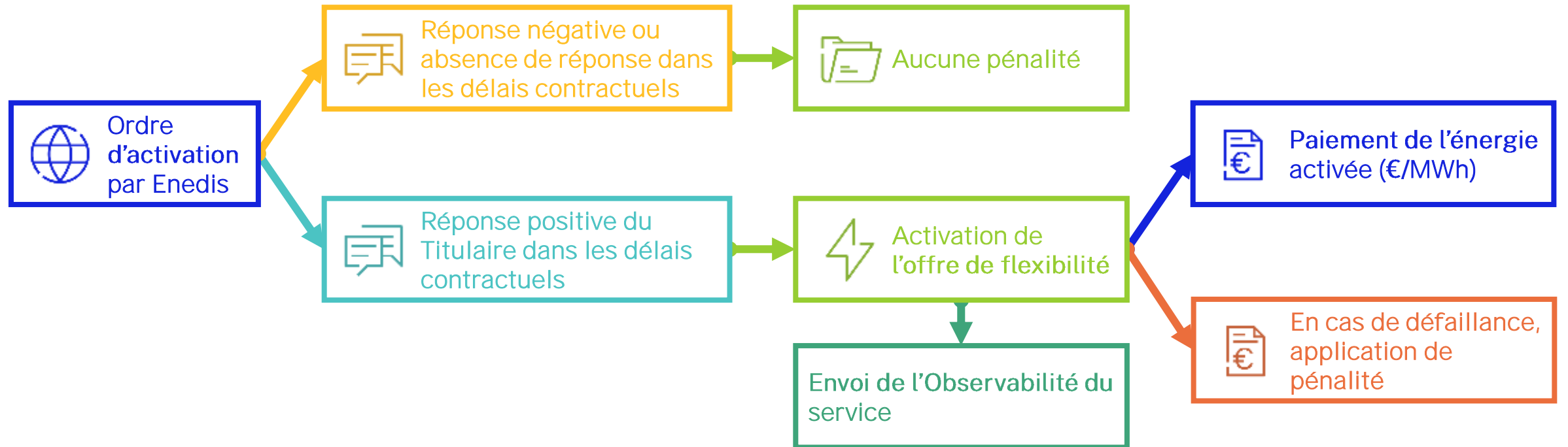
Éligibilité des sites

Il n'est pas nécessaire d'avoir un périmètre de sites constitué lors du dépôt des offres. Le périmètre sera un prérequis à la signature du contrat.

- Pour les sites existants : éligibilité à vérifier sur le site www.flexibilites-enedis.fr
 - Cartographie
 - Outil de vérification des PRM à l'unité ou en masse
- **Pour les projets : faire la demande d'éligibilité à dct-flexibilites-ras@enedis.fr**
- Participation ouverte aux sites respectant les conditions et modalités de raccordement, **d'exploitation et d'accès au réseau prévues dans la documentation technique de référence d'Enedis ou, pour un site de stockage, bénéficiant d'un raccordement expérimental**

Pendant toute la durée du contrat, le périmètre peut évoluer à pas mensuel via une déclaration **10 jours ouvrés avant le mois d'entrée en vigueur.**

Modalités d'activation pour un service de flexibilités locales **SANS** réservation de capacité



Les Ordres d'Activation sont transmis par mail et API*



Observabilité du Service (ODS)*

Objectif pour la conduite du réseau Enedis : visualiser en temps réel le service effectivement **rendu et le cas échéant activer d'autres leviers selon les besoins du réseau** .

Ne pas confondre : observabilité temps réel et contrôle de réalisé, observabilité du service et observabilité du réseau

➔ **L'Observabilité du Service est la valeur du delta de puissance résultant de l'activation de la flexibilité**

Maille de l'Observabilité du Service : agrégée à la maille du service

Dans le futur, en fonction de l'évolution des besoins de conduite du réseau et du REX, une maille de l'ODS plus fine pourra être nécessaire

Le protocole d'échange est décrit dans l'annexe 3 du modèle de contrat

- Vitesse de rafraichissement minimum : 1 min
- Précision de la mesure : 3%
- Contrôle de cohérence a posteriori avec les données de comptage

Contrôle du réalisé

Chapitre réécrit pour plus de clarté, sans changement de fond

Enedis propose plusieurs méthodes de contrôle du réalisé, déjà mises en œuvre dans les mécanismes nationaux et des nouvelles méthodes

Les méthodes proposées dépendent :

- Du type de site (soutirage, injection ou mixte)
- Le cas échéant du niveau de raccordement (BT sup 36 kVA et HTA, BT inf 36 kVA)

Le choix de la méthode de contrôle du réalisé pour chaque site est à la main des acteurs.

Sites de soutirage	Méthode du rectangle simple * Méthode par prévision Méthode par historique de consommation <u>Méthode des k plus proches voisins historiques</u> <u>Méthode des panels</u> *
Sites d'injection	Méthode du rectangle simple Méthode par prévision <u>Méthode pour les sites éolien/PV (trapèze ou k plus proches voisins géographiques)</u> *
Sites mixtes	Méthode du rectangle simple * Méthode par prévision

* A défaut de précision de la part de l'acteur, la méthode par défaut sera appliquée :

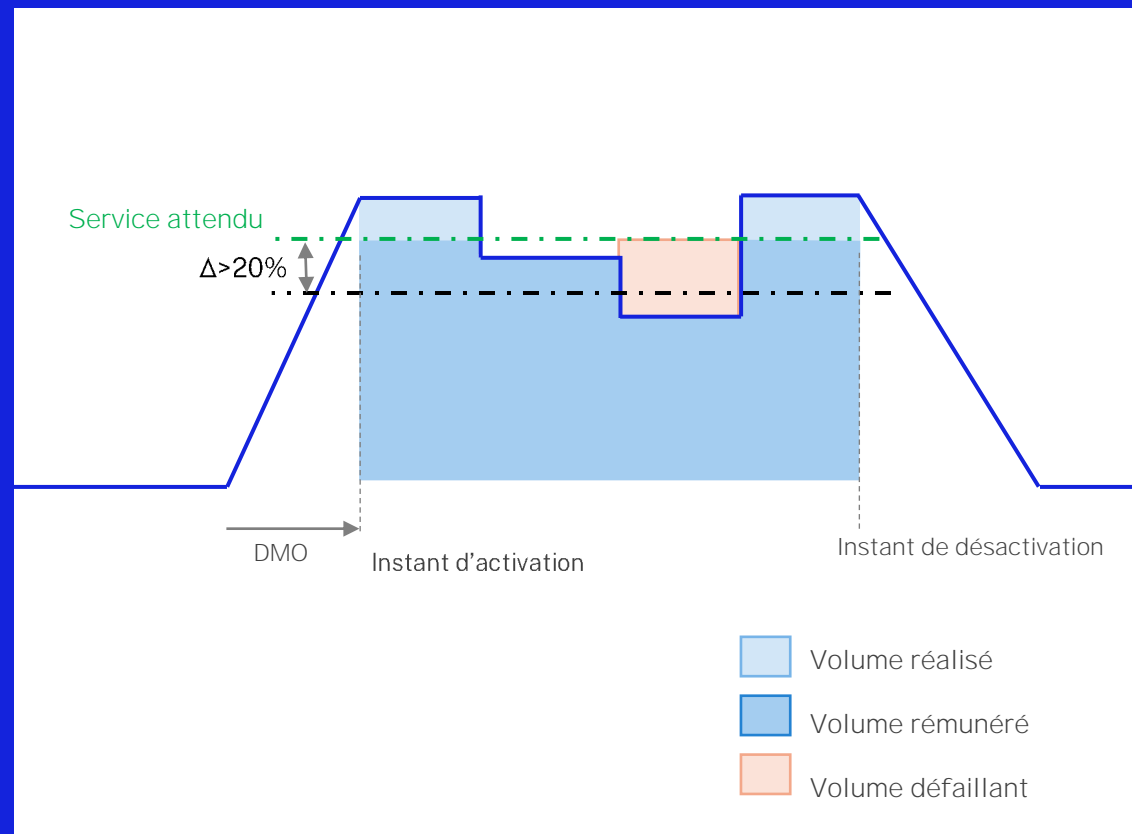
- Panels pour les sites de soutirage BT inf36
- Trapèze ou k plus proches voisins géographiques Kppv pour les sites éolien/PV
- Rectangle simple pour tous les autres sites

Contrôle du réalisé

Enedis contrôle l'activation pour chaque pas 30 minutes (15 minutes à partir de 2025), à partir des données de charges issues des compteurs GRD

À partir de 20% d'écart en deçà de la puissance attendue, alors le service est considéré défaillant et exposé au paiement d'une pénalité.

A contrario il n'y a pas de limite haute à la puissance du service activé lors de d'activation.



Séquence questions

Appel d'offres Flexibilités Locales S2 2024

ENEDIS



Merci pour votre participation



12 novembre 2024

Ouverture
de l'Appel d'Offres

Jusqu'au 10 janvier 2025

Envoi des réponses à l'Appel d'Offres à :



dct-flexibilites-ras@enedis.fr

Jusqu'au 2 décembre 2024

vous pouvez envoyer vos questions à :



dct-flexibilites-ras@enedis.fr

*NB : Sauf demande contraire, les réponses
peuvent être rendues publiques*



10 janvier 2025

Clôture
de l'Appel d'Offres



Contact

Direction Clients et Territoires
Département Acteurs et Mécanismes de Marché
dct-flexibilites-ras@enedis.fr